

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service de la culture

Désignation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 31 mai 2018

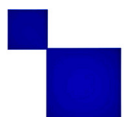
OBJET : DÉSIGNATION DE DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE « PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AUBERVILLIERS - LA COURNEUVE - SEINE-SAINT-DENIS - ÎLE-DE-FRANCE ».

Mesdames, messieurs,

Par sa délibération du 21 juin 2012, le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a approuvé la création et les statuts de l'EPCC « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine Saint Denis - Île-de-France » dans lequel il figure en tant que membre fondateur aux côtés des représentants des communes d'Aubervilliers et de La Courneuve, de l'EPT Plaine Commune, du SIVU du CRR 93, de l'Université Paris 8 et de l'État.

Cet établissement public a pour vocation de reprendre les activités actuellement gérées par l'association de préfiguration « Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis, Île-de-France » qui bénéficie d'une subvention de fonctionnement du Département de 60 000 €. Le Département se dote ainsi d'un levier d'action permettant de développer la structuration de l'enseignement artistique. Ses attendus sont contractualisés dans une convention annuelle d'objectifs et de moyens permettant, avec l'ingénierie mise en œuvre par la direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs (DCPSL), de veiller à l'articulation du pôle avec les structures pédagogiques et artistiques du département.

L'arrêté préfectoral du 12/01/2018 imposant la reprise des activités de l'association par l'EPCC au plus tard au 31/12/2018, il est nécessaire de réactualiser la composition des membres du conseil d'administration en confirmant les représentants du Département en son sein et en désignant deux nouvelles personnes qualifiées.



Désignation de deux nouvelles personnalités qualifiées

Conformément à l'article 10 des statuts de l'EPCC, le conseil départemental a désigné dans sa délibération du 9 avril 2015, Mme Mériem Derkaoui comme membre titulaire et M. Emmanuel Constant comme membre suppléant pour représenter le Département au sein conseil d'administration de l'EPCC, pour un mandat de six ans.

L'article 10 prévoit également que le conseil départemental désigne deux personnalités qualifiées conjointement avec les communes d'Aubervilliers et de La Courneuve, l'EPT Plaine Commune et le SIVU du CRR 93. Mme Florence Malgoire et M. Vincent Ségal ne faisant plus partie du conseil d'administration, il vous est proposé deux autres personnalités dont la désignation a fait l'objet d'un consensus lors des discussions avec les autres collectivités :

- Mme Danièle Tartakowsky, historienne, spécialiste de l'histoire sociale et politique dans la France du 20^e siècle, ancienne présidente de l'université Paris 8,
- et Mme Anita Weber, inspectrice générale honoraire des affaires culturelles.

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- de désigner Mme Danièle Tartakowsky et Mme Anita Weber en tant que personnalités qualifiées au conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Île-de-France ».

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 31 mai 2018

DÉSIGNATION DE DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE « PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AUBERVILLIERS - LA COURNEUVE - SEINE-SAINT-DENIS - ÎLE-DE-FRANCE »

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu ses délibérations n° 2012-VI-33 du 21 juin 2012 et n° 2015-IV-19 du 9 avril 2015,

Vu les statuts du Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Île-de-France,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré

- CONFIRME les désignations au Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Île-de-France faites par sa délibération n° 2015-IV-19 du 9 avril 2015, soit Mme Mériem Derkaoui comme membre titulaire, et M. Emmanuel Constant comme membre suppléant ;



- DÉSIGNE Mme Danièle Tartakowsky et Mme Anita Weber en tant que personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Île-de-France ».

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Olivier Veber

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.